



Décompte des congés payés en heures

Par **naine**, le **23/10/2009** à **13:08**

Bonjour,
Je souhaite prendre 1 jour de congé un lundi (9 h) mais mon employeur me demande d'effectuer 2 h en plus pour récupérer les heures qu'il me manquera. Son calcul est le suivant : étant donné que nous faisons 35 h par semaine, il divise par 5 ce qui donne 7. $9 - 7 = 2$ h à faire.
Mes horaires sont les suivants : lundi 9 h ; mardi 8 h 30 ; mercredi 9 h ; jeudi 8 h 30 (travail sur 4 jours depuis peu).
A-t-il le droit de faire effectuer ses heures ? Les congés payés ne sont-ils pas comptés en jours ? Sur ma fiche de salaire il est indiqué 30 jours.
Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **23/10/2009** à **14:02**

bonjour,
vous avez un accord de faire 35 heures du 4 jours.. rien à voir avec les congés...
bizarre votre employeur....
et si vous posez le vendredi ?? il vous rembourse 7 heures de travail...
donc quand vous posez vos congés, vous posez 1 jour de cp... et non xxxx heures

Par **naine**, le **23/10/2009** à **23:37**

Merci beaucoup pour votre réponse, il me semblait qu'il avait pas bien le droit mais étant donné que je ne connais pas les textes de loi je voulais être sûr. Vous avez raison sur "bizarre" le patron...

Par **Visiteur**, le **24/10/2009** à **08:31**

re rnrnvous pouvez lui suggérer de lire ceci :rnrn<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/foire-aux-questions/conges-payes.html>rnrnet comme vous travaillez sur 4 jours... vous pouvez vous comparer sur les temps partiels pour la prise des congés.rnrnbon week end....